

Motion 2249

Projet d'agglomération : remettons l'ouvrage sur le métier immédiatement !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nécessité de prendre en compte la région et non les frontières politique et administrative pour mettre en place une politique cohérente, en particulier en matière d'aménagement, de logement, de mobilité, d'impact environnemental et de cohésion sociale ;
- la nécessité de travailler avec les autorités françaises et vaudoises pour améliorer la qualité de vie dans la région ;
- la communauté de destin que partagent l'ensemble des habitants de la région ;
- la dispersion des habitations, ou l'étalement urbain, et la forte demande en mobilité individuelle motorisée qu'elle entraîne ;
- le mitage du territoire en France voisine grignotant sur les espaces naturels et agricoles ou la réduction des terres agricoles à l'échelle de la région ;
- la nécessité de mieux organiser le territoire, en densifiant les zones constructibles, pour sauvegarder l'agriculture de proximité et valoriser notre paysage commun ;
- la saturation du transport individuel motorisé sur les routes ou le trafic de transit que subissent les habitants du canton de Genève, en particulier des communes suburbaines ;
- la pression sur le marché de l'immobilier dans l'agglomération genevoise due au manque de logements ;
- le discours de Saint-Pierre, prononcé le 10 décembre 2013, qui précise l'orientation du Conseil d'Etat : « *notre gouvernement, fidèle aux valeurs suisses mais respectueux aussi de celles de nos voisins, poursuivra donc le dialogue avec les autorités vaudoises et françaises pour aménager ce territoire précieux que nous avons en partage* » ;
- le projet d'agglomération 2^e génération, qui comprend des projets d'aménagement en matière de logement, d'activité, de mobilité, de paysage, d'agriculture et d'espace naturel qui n'attendent qu'à être mis en œuvre ;

- l'existence du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) chargé de la mise en œuvre du projet d'agglomération 2^e génération ;
- le report par le Conseil d'Etat, à plusieurs reprises, d'assemblées plénières du GLCT depuis mai 2014 ;
- le courrier envoyé par les partenaires de France voisine à la Confédération, à la fin septembre 2014, demandant une reprise des négociations, suite aux attermolements du département chargé des affaires régionales,

invite le Conseil d'Etat

- à convoquer à nouveau régulièrement les instances du GLCT « Grand Genève », pièce maîtresse du dispositif pour une gouvernance transfrontalière ;
- à transmettre au Grand Conseil une feuille de route sur l'état d'avancement des études et travaux de mise en œuvre des mesures liées aux projets d'agglomération 1^{re} et 2^e génération, cofinancées par la Confédération et votées par le Grand Conseil (H 1 70) ;
- à transmettre au Grand Conseil l'évaluation par la Confédération du projet d'agglomération 2^e génération (Grand Genève) ;
- à transmettre au Grand Conseil la feuille de route du Conseil d'Etat pour relancer le projet d'agglomération de 3^e génération (projet d'agglomération 3) relatif à la tranche A2 (2015-2018) et B (2019-2022) ;
- à transmettre au Grand Conseil la teneur des récents échanges franco-suisse en haut lieu, a minima l'essentiel du retour du Conseil fédéral au Conseil d'Etat à ce propos ;
- à saisir les instances ou les départements concernés pour engager les études liées au projet d'agglomération 3^e génération ;
- à mettre en place des espaces d'informations et d'échanges permettant de sensibiliser la population aux enjeux et aux projets du Grand Genève afin qu'elle s'approprie ce processus régional.